

# Programme Agriculture Chasse et Biodiversité

## Les conditions d'éligibilités aux aides financières

### LE CADRE TERRITORIAL DES ACTIONS

Les actions d'aménagement proposées par la FDC28 sont accessibles pour tous les territoires adhérents à la fédération.

TYPES DE CONTRATS	COMPENSATIONS FDC28
Jachères mellifères	200 € / ha
Jachère mellifère en bords de chemin et/ou en rupture d'assolement	300 € /ha
Jachère faune sauvage classique	40 € /ha
Jachères environnement faune sauvage adaptées	200 € / ha
Cultures pour la faune sauvage	200 € / ha
Plantation de haies	40% de la facture plafonné à 6 €/ml
CIPAN	25 €/ha plafonné à 10% de la SAU
Bouchons de culture	15 € par bouchon (mini 3 bouchons par parcelle)

### RESPECT DE CLAUSES FAVORABLES AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

**Jachères et bandes enherbées** > Entretien respectueux de la biodiversité avec broyage interdit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet ou engagement de broyage en bandes alternées.

**Haies** > Entretien respectueux de la biodiversité tous les 2 ans (ou plus) hors période de reproduction de la faune et de floraison / fructification des végétaux.



**les tarifs sont indicatifs  
et peuvent être modifiés.**